

**ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE
DE LA VENOGÉ**

Procès-verbal

Séance du mardi 25 mars 2025

Salle de l'Arlequin, à Mex, à 19h00

Président de séance : Yvan Stutzmann, Syndic de Lussery-Villars

Secrétaire de séance : Marielle Goy Bommottet, secrétaire, Penthaz

Présents/excusés : selon liste en annexe

1) Bienvenue

Le président ouvre la séance à 19h01 remercie en premier lieu la commune de Mex de nous accueillir dans leur belle salle villageoise.

M. Stutzmann souhaite ensuite la bienvenue à toutes les personnes présentes, en particulier les membres du Codir, Mme B. Coquoz, trésorière.

Il rappelle que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée et demande si quelqu'un s'y oppose. Ce n'est pas le cas.

2) Appel

La secrétaire procède à l'appel. Il y a 17 membres présents. La double condition de présence des membres et des communes étant remplie, l'assemblée peut délibérer valablement. La liste des présences/absences est jointe au présent PV. L'ordre du jour est accepté tel quel.

3) Approbation du PV de la séance du 1^{er} octobre 2024

Le président demande s'il y a des questions ou remarques concernant le PV de la séance précédente. Une erreur est signalée au point 7 : il faut lire « Règlement du Conseil intercommunal » (et non du Conseil communal). Sous réserve de cette correction, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

4) Assermentations(s) éventuelle(s)

Le président demande si parmi les membres présents, il y a des personnes qui n'auraient pas été assermentées. S'annoncent MM C. Piguet et JL. Stoller, délégués des conseils communaux respectivement de LV et de Plz. Le président fait lever l'assemblée et procède à l'assermentation. Cela fait, l'assemblée passe à 19 membres présents après assermentation.

5) Communication du Bureau

M. Stutzmann informe l'assemblée que le règlement du Conseil intercommunal est toujours à l'étude. Il sera présenté par un préavis du Codir lors de la prochaine séance.

6) Communication du Codir

Le président donne la parole à M. Jauner qui excuse l'absence de Mmes Carole Borlat, directrice de l'EP Penthalaz-Venoge, et Renée Marendaz, membre du Codir. Il informe l'assemblée que le projet du Cheminet avance bien ; une séance du copil a lieu tous les 2 mois avec les Syndics, l'architecte et le Bamo pour le suivi du chantier. Des séances réunissent régulièrement une délégation des membres du copil pour la surveillance des finances du chantier. Les délais sont tenus, le budget est respecté.

Des séances de travail ont eu lieu avec le service PPLS, l'infirmerie, les bibliothèques et la directrice de l'établissement. Le Codir travaille actuellement sur le choix des mobiliers pour les différents locaux liés à l'administration et aux classes. Les délais sont toujours respectés et l'ouverture des classes est toujours prévue pour le début la période scolaire 25-26.

En raison de modifications liées aux normes de la SCAJE (service cantonal d'accueil de jour des enfants, anciennement LAJE), des modifications ont dû être apportée au projet. Par conséquent, la mise à disposition des locaux UAPE est décalée d'un mois à début septembre

À la suite de la décision de la Municipalité de Plz au sujet de la fermeture du Collège du Cheminet, une séance de coordination a eu lieu afin de peaufiner le circuit des bus sur le parking du Verger en collaboration avec Team + Ingénieurs et urbaniste et le bureau Ferrari.

Pour faire suite à une information reçue concernant le volet scolaire de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), l'association pourrait recevoir des retours en fonction des élèves pondérés, ce qui permettra en principe de faire baisser les charges de l'association et par ricochet celle des communes. Il sera donc nécessaire de modifier les statuts de l'association. Pour rappel, les statuts actuels ne rendent pas nécessaire de faire passer les modifications des statuts devant l'ensemble des législatifs des communes membres.

Par conséquent, le Codir demande au bureau de l'ASIVenoge de nommer une commission ad hoc « Modification des statuts ». Le préavis devrait être présenté lors de la prochaine séance du conseil intercommunal.

M. Jauner propose une date pour la prochaine séance, à savoir le 25 septembre, à 19h, dans les nouveaux bâtiments administratifs du Collège du Cheminet à Plz. Les délégués seront invités vers 17h30 afin de pouvoir effectuer une visite des locaux qui seront terminés. La séance avec la Cogest est fixée au 4 septembre.

M. Jauner cède ensuite la parole à M. Emery à propos des transports. M. Emery informe l'assemblée que le codir reçoit passablement de plaintes des parents concernant des bus pas à l'heure ou en avance, etc. Le codir a décidé d'arrêter de répondre systématiquement aux parents. Par contre, Un projet sera mis en place avec Car Postal afin de permettre aux parents de savoir où sont leurs enfants. Ce projet s'appelle Probabus et démarrera pour une phase d'essai entre Mex et Pz.

M. Jauner reprend la parole pour rappeler que l'association est toujours litige avec un parent concernant la contestation d'un montant de CHF 90,- pour une location de skis. Le Codir a dû engager un avocat. Un entretien a été demandé à M. Borloz qui a refusé de recevoir une délégation du Codir, l'affaire étant en cours. A titre indicatif et comme la Cogest en a déjà été informée, les frais s'élèvent actuellement entre 8 et 9'000 francs de frais d'avocat. Les associations scolaires sont en attente des résultats de la procédure. En effet, si le parent en question obtenait gain de cause, la location des skis et autre matériel passerait à la charge des associations et donc des communes.

M. Stutzmann remercie M. Jauner de ces informations et précise que le point relatif au statut pourra être traité sous divers et propositions individuelles. Il n'y a pas d'autre question et le président passe au point suivant.

7) Préavis n°01/2025 du Codir : Comptes 2024

M. Stutzmann rappelle que le préavis a été envoyé avec la convocation, suivi quelques jours plus tard par le rapport de la commission de gestion. Il demande si un membre de la Cogest souhaite intervenir. Ce n'est pas le cas et la lecture du rapport n'est pas demandée. M. Stutzmann ouvre la discussion.

M. Ph. Gacond souhaite savoir si, lorsque l'ASiVenoge prendra en charge le projet entier de la construction en matière d'intérêt, le prix par élève va augmenter ou s'il y aura une compensation en lien avec la reprise des locaux inutilisés par les communes.

D'autre part, M. Gacond demande si, lors du retour des locaux qui ne seront plus utilisés par l'ASiVenoge, ces derniers devront être repris par les communes.

M. Jauner confirme qu'on peut s'attendre à une augmentation des frais dans les charges, qui seront répartis entre les communes selon une clé de 50 % au nombre d'élèves et 50 % au nombre d'habitants. Les locaux inutilisés seront repris par les communes. En particulier, la bibliothèque actuelle sera reprise par Plz qui a déjà des projets d'utilisation pour ce local. D'autre part, un document de répartition des charges en fonction des nouveaux locaux est en cours de préparation. Ce dernier prendra en compte l'engagement d'un nouveau concierge, la répartition des loyers, etc.

M. Stucky souhaite savoir ce qu'il en est du montant du prix par élève. Un chiffre mentionnait un montant de CHF 1000,- de plus par élève avec l'amortissement de l'emprunt. M. Jauner répond que cet amortissement commencera en 2026 mais ne sait pas où cette augmentation a été indiquée. M. Stucky lui confirme qu'il s'agissait d'une estimation. M. Jauner relève toutefois que le taux d'emprunt est actuellement de 1,2 % soit tout à fait favorable.

M. Stucky souhaite aborder la question de l'augmentation des coûts de transports. Au moment de l'ouverture en août, cela occasionnera un rassemblement de classes et de locaux parascolaires. Est-ce qu'on sait si les couts de transports pourront être limités, de baisser et si oui de combien.

M. Jauner ne peut pas répondre à cette question mais ajoute que les chiffres devraient être sensiblement les mêmes qu'en 2025. En effet, des élèves devront encore être déplacés durant des travaux de rénovation des classes actuelles.

M. Jauner informe l'assemblée que le budget 2026 arrivera au mois de juillet. Il sera fait sur la base du nouveau plan comptable MCH2. Certains changements entre 2025 et 2026 seront donc difficiles à comparer. La trésorière travaille actuellement sur l'établissement du nouveau budget. M. Jauner remercie par avance les délégués d'être indulgents durant cette phase de transition.

Sur une remarque de M. Emery, M. Jauner confirme que le Codir a une nouvelle secrétaire en la personne de Mme Sophie Moncada qui a repris l'activité de Mme Nadia Pisani Ben Nsir dès le 1^{er} mars dernier.

Il n'y a pas d'autre question et M. Stutzmann clôt la discussion.

Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont ensuite lues par M. Flandin.

La discussion étant close sur ce point, M. Stutzmann donne lecture des conclusions du préavis et passe aux votes : le préavis 01/2025 relatif à l'adoption des comptes 2024 de l'ASiVenoge est accepté à l'unanimité avec remerciements au Codir et à Mme B. Coquoz, trésorière.

M. Jauner remercie l'ensemble des délégués pour leur confiance.

8) Divers et propositions individuelles

Le président revient sur la demande du président du Codir de nommer une commission ad hoc d'au minimum trois membres relative à la révision des statuts.

S'annoncent MM. Carmine Ciaramella, Michel Gruaz et Christian Martinetti.

M. Stutzmann remercie l'assemblée et demande si un délégué souhaite prendre la parole.

Mme Reda relève que les classes ouvriront à la rentrée scolaire mais que la future UAPE n'ouvrira qu'à partir de début septembre. Elle souhaite savoir ce qui est prévu pour les écoliers dans cette période. M. Jauner lui confirme qu'en effet, les parents vont peut-être devoir s'organiser durant un mois et que c'est l'AJERCO qui devra communiquer avec ces derniers à ce sujet.

M. Stucky souhaite avoir des détails sur le projet Probabus. M. Emery lui confirme qu'il s'agit d'un système de communication pour savoir où est le chauffeur. Le but n'est pas de permettre aux parents d'intervenir mais uniquement d'être informés.

M. Flandin relève avoir entendu parler de beaucoup de problèmes de discipline dans les écoles et demande quels sont les moyens d'action dans ce genre de situation. M. Emery lui répond qu'en cas d'incident, un avertissement est envoyé aux parents. Dès récidive, le Codir recevra les parents avec l'enfant, ce qui semble assez efficace pour le moment. Pour rappel, le Codir gère les accueils de midi et les transports, mais pas ce qui se passe pendant les horaires scolaires.

M. Jauner rappelle que M. Emery est président du Codir de l'ASICoPe. Dès la prochaine séance, des informations pourront être données sur le résultat de l'étude des marchés publics pour les trois associations scolaires régionales (ASICoPe, ASIVenoge, ASICOVV). Par cette collaboration, on peut espérer obtenir de bons prix et de bonnes prestations, ainsi que des informations rapides aux parents lors des perturbations (retard, avance, enfant oublié, etc.). M. Emery ajoute que le groupe va tenter d'avoir un seul et même prestataire, qui reste encore à déterminer.

Il n'y a pas d'autre question. M. Stutzmann clôt la séance à 19h30 et invite toutes les personnes qui le souhaitent à participer à l'agape organisée par la commune de Mex.

Prochaine séance : jeudi 25 septembre 2025, à 19h, dans les nouveaux bâtiments administratifs du Collège du Cheminet à Penthaz (précédée d'une visite des nouveaux locaux, vers 17h30).

Pour le Conseil intercommunal de l'ASIVenoge :

(signatures)

Annexes

Penthaz, le 28 mars 2025